

**LE PETIT MURIN**  
*Myotis blythii* Tomes 1857

**CODE UE : 1307**

**DIRECTIVE HABITATS : Annexes II et IV**  
**AUTRES STATUTS :**

**Protection nationale** (annexe I)  
arrêté du 17/04/81, article 1<sup>er</sup> modifié

**Convention de Berne** : (annexe II)

**Convention de Bonn** : (annexe II)

**Cotation UICN** : : Monde : Quasi menacé  
France : vulnérable

Non cité au bordereau du site



- **Description** : Espèce jumelle avec le Grand murin, il a un poids allant de 15 à 30 g pour une envergure de 37-41 cm. Il est caractérisé par des oreilles étroites, un museau étroit, des oreilles et un patagium brun-gris et une tache blanche sur le front. Le pelage est épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.
- **Habitat** : Le Petit Murin, pour ses gîtes d'estivage et de reproduction, est surtout anthropophile (combles, greniers, toitures). Pour ses gîtes d'hivernation, il est quasi exclusivement troglophile (carières, grottes, mines). Ses terrains de chasse sont des zones avec sol accessible : forêts sans sous-bois, futaies de feuillus ou mixtes à végétation herbacée ou buissonnante rare, pelouses, prairies rases. Régime alimentaire à base de coléoptères, orthoptères, araignées et opilions. C'est une espèce qui chasse à terre sur Orthoptères.
- **Habitats utilisés par l'espèce sur le site** : Le Grand Murin se pourvoit en proies dans des zones plutôt thermophiles : les pelouses calcicoles (**6170** et **6210**), silicicoles (**\*6230**), ainsi que dans les forêts de pins à crochets (**\*9430**) ou de pins sylvestres. Les landes ouvertes (**4060**) sont également très utilisées.

**REPARTITION GEOGRAPHIQUE ET LOCALISATION SUR LE SITE**

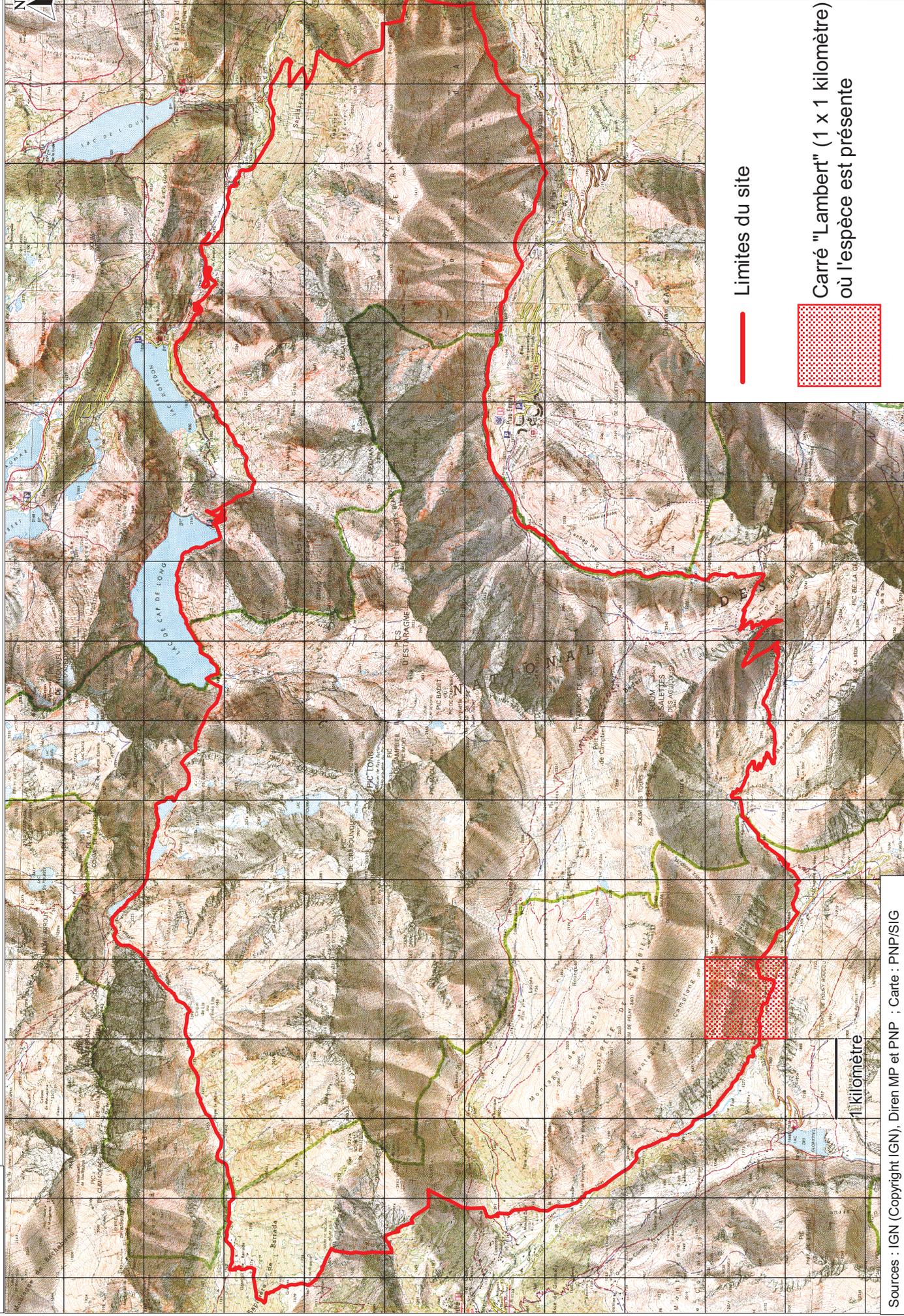
- Espèce allant de la Péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Absente de Scandinavie, Afrique du Nord et des îles britanniques.
- Le site n'abrite pas de colonie d'hivernation ou reproduction. La colonie la plus proche connue se situe à environ 10 km. L'espèce utilise les pelouses du Campbielh et surtout les prairies de fauche de Campbielh et les anciennes prairies du Barrada comme territoires de chasse.
- *nota* : si la majorité des individus contactés visuellement sur la colonie de reproduction sont des grands murins, la présence du Petit murin n'est pas à exclure (impossibilité de le différencier par ultrasons, difficulté de l'identifier visuellement à distance).

**FACTEURS EN JEU ET OBJECTIFS CONSERVATOIRES**

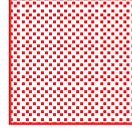
- **Facteurs en jeu** :
  - Fermeture des milieux prairiaux et développement des sous-bois ou fermeture des zones de clairière
  - Impact possible des produits de traitement du bétail sur les ressources alimentaires.
  - Impact des traitements sanitaires forestiers et modalités de la gestion forestière
- **Objectifs conservatoires** :
  - Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce
  - Conserver une structure forestière et paysagère répondant aux besoins trophiques de l'espèce.
  - Préciser l'utilisation des milieux, suivre l'évolution de la fréquentation.

**PRECONISATIONS DE GESTION CONSERVATOIRE**

- **Actions proposées** :
  - Fiche Action H1** : « Pérenniser/développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité »
  - Fiche Action E7** : « Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris »
- **Acteurs concernés** :  
ONF, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées et SFEPM, groupements pastoraux, Parc National des Pyrénées.



— Limites du site



Carré "Lambert" (1 x 1 kilomètre)  
où l'espèce est présente